

**DIFFUSION
ET INNOVATION
NUMÉRIQUE
EN RÉGION NORMANDIE**

2018-2021

CONTRAT DE FILIÈRE

**MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS**

~ NORMANDIE ~

CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État, Centre national de la musique, Région Normandie, départements de l'Orne, de l'Eure et de la Manche.

Toute utilisation ou reproduction totale ou partielle est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2021 - État - Centre national de la musique - Région Normandie - Départements de l'Orne, de l'Eure et de la Manche ».

Avril 2021

Watson Moustache

CRÉATION

Le contrat de filière musiques actuelles conclu entre l'État (MC-DRAC Normandie), le Centre national de la musique (CNM), la Région Normandie et les départements de la Manche, de l'Orne et de l'Eure a pour but de soutenir et développer la filière régionale des musiques actuelles et des variétés sur le nouveau territoire de la région Normandie. Sur la période considérée, il a pour principaux objectifs :

- d'instituer un dialogue pérenne avec la filière et la diversité de ses partenaires publics et privés, en s'appuyant sur un processus d'observation et de diagnostic ;
- de créer un fonds de soutien normand, qui a pour objectif de produire et d'expérimenter des politiques publiques communes entre les parties prenantes, en soutenant des actions et des dispositifs d'accompagnement sous forme d'appel à projets ;
- de produire et d'articuler des politiques publiques en matière d'aide au secteur des musiques actuelles.

L'État (MC-DRAC Normandie), le Centre national de la musique (CNM), la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure, ont donc souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements.

Les partenaires visent à :

- consolider et développer l'emploi ;
- favoriser la formation professionnelle ;
- contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques.

Objectif de l'aide

Cet appel s'inscrit dans un environnement large de remise en question des pratiques et de la conduite future des projets culturels et artistiques au plus proche des populations. Participant ainsi d'une forme de relance pour être moteur dans la durée et anticiper la sortie de crise sanitaire avec raison et progressivité, cet appel à projets vise à accomplir des avancées innovantes en matière de révision des politiques culturelles, notamment sur les offres numériques en matière de pratiques et d'intermédiation culturelles.

Dans le cadre spécifique de la crise sanitaire touchant la filière, notamment les diffuseurs, les artistes musiciens et les techniciens, mais aussi les lieux intermédiaires et les équipes et intervenants associés, cet appel à projets vise :

- à accompagner des initiatives locales favorisant la diffusion dans des formats numériques ou adaptés au contexte sanitaire ;
- à accompagner les projets d'intermédiation notamment entre les populations et/ou les acteurs du secteur et/ou les professionnels ;
- à soutenir l'emploi artistique et technique dans les projets de diffusion numérique ou non.

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires

- le siège social de la structure est situé en Normandie et son activité se développe sur le territoire normand ;
- la structure est de droit privé ;
- la structure a au moins 1 an d'existence ;
- l'activité principale du demandeur s'inscrit dans le champ des musiques actuelles ;
- elle est dirigée/coordonnée par un professionnel qui élabore la politique artistique et le développement stratégique de la structure ;
- la structure doit être à jour de ses obligations professionnelles, y compris le paiement de la taxe sur les spectacles le cas échéant.

Projets concernés

Le champ artistique concerné est celui des musiques actuelles et des variétés : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...), musiques traditionnelles...

Il est demandé de définir un calendrier des actions ou étapes envisagées.

Les projets concernés doivent débiter avant le 15/10/2021. Les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 15/06/2021.

La structure est en mesure de témoigner d'une reconnaissance dans les réseaux régionaux, de partenariats avérés et durables avec des acteurs de la filière.

Ne peuvent être aidés dans le cadre de cet appel les projets soutenus par l'un des partenaires du contrat de filière pour le même objet.

Seront concernés les projets suivants :

- production de contenus innovants qui permettent la continuité du lien entre les artistes et les publics/les structures et publics/les professionnels entre eux ;
- diffusion numérique : livestream/diffusion de contenu créatif live (livestream, live session, autre projet artistique de diffusion sur le web...) et l'emploi des artistes concernés par ce type de projet ;
- diffusion en milieu rural adaptée au contexte sanitaire ;
- projet collaboratif ;

- projet interactif, participatif et inclusif ;
- projet incluant une forte dimension de proximité territoriale.

Critères d'appréciation

- qualité générale du dossier (contenu, présentation, lisibilité, concision...);
- caractère innovant des projets ;
- cohérence entre objectifs et moyens ;
- faisabilité budgétaire ;
- qualité des partenariats établis ;
- prise en compte de l'emploi artistique et technique ;
- part d'autofinancement de la structure et du projet proposé.

Modalités de dépôt et conditions de versement de l'aide

Modalités de dépôt

Pour répondre à cet appel à projets, merci de télécharger le dossier de candidature en vous rendant sur la plateforme dédiée du site Internet du CNM : <https://monespace.cnm.fr>.

Les dossiers de candidature devront être adressés directement sur :
<https://monespace.cnm.fr>.

La date limite de dépôt est fixée au 15/06/2021 inclus.

NB : Toute demande d'aide doit être faite via votre espace personnel « [mon espace](#) ». La création de votre compte sur « [mon espace](#) » nécessite un délai de traitement de 72 heures de la part de nos équipes. Veillez à anticiper votre création de compte en amont des échéances indiquées.

Modalités de sélection

L'éligibilité des dossiers de candidature fera l'objet d'une instruction préalable.

Les demandes seront examinées par un comité d'attribution, réunissant la DRAC Normandie, la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche et de l'Eure, ainsi que le Centre national de la musique, qui peut solliciter l'expertise des réseaux professionnels et des pôles de compétences régionaux concernés.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une aide unique du CNM, gestionnaire du fonds

commun. La subvention qui sera attribuée sera versée en deux fois : 70 % à la notification et le solde sur présentation et instruction d'un compte-rendu d'activités, d'un compte-rendu financier signé du représentant légal dans un délai de 6 mois suivant la date de fin du projet.

Accompagnement :

Pour toute question concernant le montage de dossier, vous pouvez contacter l'**agence le FAR**

David FOLLIOU - 02 31 27 88 17 – accompagnement@le-far.fr

Renseignements :

CNM

Virgile MOREAU – virgile.moreau@cnm.fr

Région Normandie

Lucas BLAYA – lucas.blaya@normandie.fr

DRAC Normandie

Joëlle ROLLAND – joelle.rolland@culture.gouv.fr

Département de l'Orne

Claire AUBRAT – aubrat.claire@orne.fr

Département de la Manche

Anna GHADRI – anna.ghandri@manche.fr

Département de l'Eure :

Eric MEMETEAU – eric.memeteau@eure.fr

2018-2021

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ NORMANDIE ~